

ABDELOUAHAB RAHIM, P-DG DE LA SPA DAHLI :

«Carrefour n'a rien investi»

«Notre partenariat avec Carrefour nous a permis d'acquérir une expérience dans la grande distribution. Maintenant, nous allons développer notre propre nom de marque (Ardis) par l'ouverture en octobre prochain d'un hypermarché», a déclaré, hier, Abdelouahab Rahim, président-directeur général de la SPA Dahli, au forum d'El Bilad.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - «L'unité test (magasin Carrefour de Ruisseau) a joué son rôle. Avec trois millions de clients traités depuis l'ouverture du magasin, nous connaissons désormais les besoins et les attentes du client algérien», poursuit Abdelouahab Rahim, en précisant que le contrat qui liait Arcofina au groupe Carrefour était une franchise d'une durée de cinq ans.

«Le groupe Carrefour n'a rien investi dans ce projet», soutient, encore, le numéro un de la SPA Dahli. C'est donc la partie algérienne qui payait au leader mondial de la grande distribution agroalimentaire Carrefour les droits d'exploitation commerciale de son nom de marque.

A la question sur les raisons qui ont conduit à l'interruption du partenariat, l'invité du forum a affirmé qu'elle est due essentiellement aux diffi-

cultés d'acquisition de surfaces de plus de 3 ha destinées à accueillir un hypermarché. «Le choix du lieu d'implantation obéit à des règles strictes (disponibilité des voies de communication et de transport, éloignement par rapport aux villes...)», note le conférencier.

En somme, Abdelouahab Rahim défend un marché de la grande distribution «algérien», qui permettra, selon lui, de «booster les producteurs nationaux en les poussant à faire des produits de qualité». Une production nationale susceptible de trouver sa place sur les étals des grandes surfaces aux côtés des produits d'importation.

Emprunt obligataire Dahli : «Nous sommes sereins»

A cinq jours de l'expiration de la durée de l'emprunt obligataire de la SPA Dahli, lancé le 11 janvier dernier, dont l'émission



Abdelouahab Rahim défend un marché de la grande distribution «algérien».

porte sur 8,3 milliards de dinars, Abdelouahab Rahim se dit «serein» quant à la réussite de l'opération et à l'aboutissement du projet «Alger Medina».

Sans entrer dans le détail, le P-dg de la SPA Dahli dit vouloir attendre la fin du délai de souscription, fixé au 26 février prochain, pour dresser le bilan de l'opération de façon concrète et «prendre acte du marché

et de ce qu'il nous a donné». A ce propos, Abdelouahab Rahim justifie son recours au marché obligataire national et non étranger pour financer le projet par «l'existence de surliquidités sur le marché algérien estimées entre 4 000 et 5 000 milliards de

dinars». Pour rappel, les 8,3 milliards de dinars sont destinés à financer, à hauteur de 70 %, trois modules du projet. Il s'agit de l'aquaparc, dont l'ouverture est prévue pour le mois d'octobre prochain, de la marina, dont les travaux seront lancés en

juillet de cette année, ainsi que de l'appart-hôtel. Alger Médina, insiste le patron de Dahli, sera un lieu d'«utilisation quotidienne, ouvert à tous les Algériens et non pas exclusivement touristique».

L. M.

OULD-ABBAS LANCE LA CAMPAGNE

POUR LE VOTE

«Vous avez un bilan à défendre»

Djamel Ould-Abbas a réuni, hier samedi, au siège de son ministère, à Birkhadem, les cadres du secteur qui ont pris part à «la campagne de sensibilisation» pour les inscriptions sur les listes électorales, réalisée conjointement avec le ministère de l'Intérieur.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - «Il s'agit de faire le bilan, dira le ministre de la Solidarité nationale, mais c'est au ministère de l'Intérieur, qui est chargé des élections, de consolider les chiffres.»

L'opération, lancée le 7 février dernier, a pris fin jeudi. Il en est résulté, selon l'orateur, «l'inscription de 500 000 nouveaux électeurs» après que «les 56 caravanes» qu'ont constitué les 3 439 cadres du secteur eurent «visité» 2 600 000 familles et 1 600 000 nouveaux logements à travers 589 communes.

Cette opération à caractère «civique» achevée, Ould-Abbas annonce à l'assistance «dès demain, nous lancerons la seconde phase de l'opération : cette fois, il s'agira de convaincre les citoyens d'aller voter (...), Notre objectif est de réaliser un taux de participation supérieur à celui de 2004». Aussi, l'un des hommes de Bouteflika ne manquera pas d'indiquer la bonne direction : «Bien sûr, vous n'allez pas sur le terrain les mains vides : il y a un bilan à défendre, celui de ces dix dernières années.» Et de préciser : «Vous serez cette fois soutenus par le mouvement associatif», soit quelque 6 000 associations fédérées dans «l'Alliance présidentielle du mouvement



Objectif, faire mieux que 2004.

associatif» qu'il chapeaute d'ailleurs depuis 2005.

«Seulement deux dépouilles de «harraga» algériens en 2008»

En marge de la rencontre sur les élections, Ould-Abbas, qui est également ministre chargé de la communauté algérienne à l'étranger a tenu à préciser que «contrairement à tous les chiffres avancés ces derniers temps, il n'y a que deux dépouilles de ressortissants algériens qui ont été récupérées sur les côtes espagnoles et identifiées à l'ADN par le centre Phenix de Grenoble qui est chargé de l'opération. En tout, pour l'année 2008, 53 dépouilles ont été récupérées par les Espagnols et la majorité sont d'origine des pays du Sahel».

K. A.

IL ENTRERA EN VIGUEUR

LE 23 AVRIL PROCHAIN

Le nouveau code de procédure civile et administrative en débat

Après son adoption par le Parlement et sa publication dans le Journal officiel il y a une année, le nouveau code de procédure civile et administrative entrera en vigueur le 23 du mois d'avril prochain.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) -Les spécialistes présents, hier, à l'hôtel El-Aurassi dans le cadre d'un séminaire international organisé par le ministère de la Justice ont déclaré que le nouveau code annule et remplace celui de 1966.

Ce dernier, expliqueront les présents, a montré ses limites en dépit des multiples amendements qui y ont été apportés.

Il s'agit aussi, selon les représentants du ministère de la Justice, de l'élaboration de textes qui répondent à des dispositions modernes, dans le cadre de la réforme de la justice et visant à adapter le système judiciaire algérien aux standards internationaux. Cette actualisation

répond, selon les spécialistes, aux exigences des changements et des nouveautés enregistrés dans les procédures civiles et administratives. Il s'agit aussi, par le biais de l'élaboration du texte, volumineux de plus de 1 400 articles, de rapprocher la justice du justiciable à travers notamment la redistribution des compétences, la révision du découpage judiciaire, la suppression des tribunaux de grande instance ainsi que la mise sur pied de juridictions dans les régions qui en étaient dépourvues.

Pour ce qui est de la procédure administrative, elle s'appuie notamment sur de multiples dispositions relatives aux tribunaux administratifs et au

Conseil d'Etat. L'élargissement des prérogatives des magistrats est, par ailleurs, un point focal du nouveau code.

Ces nouveaux outils, préciseront, en outre, les experts participant au séminaire, serviront à appuyer la crédibilité du secteur de la justice.

Les débats lors de cette rencontre ont, en outre, été axés sur certaines nouvelles dispositions et innovations incluses dans la loi de procédure civile et administrative, comme cela est le cas concernant les voies de recours, les moyens alternatifs de règlement des conflits, l'injonction et l'astreinte à l'égard de l'administration.

Par ailleurs, un programme de formation et de recyclage destiné aux magistrats a été élaboré pour leur permettre d'assimiler le contenu du nouveau dispositif juridique.

F.-Z. B.

Photo : Walid Trifa

Photo : Samir Sidi